

L'an deux mil vingt le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES, Maire.

**Étaient présents** : DESLANDES Philippe, MM JARIES Christian, Mme PREZELIN Magali, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme HIVER Anne, Mme PHELIPEAU Béatrice, M. FERRAND Joël, Mme BRETONNIERE Delphine, Mme COTTEREAU Karen, Mme BENOIST Mélanie, M. HULLIN Jérôme, M. MOREAU Sébastien, M. DESNOES Guy, M. TIREAU Guillaume. MME GOBIN Liliane, M. PICOULIER Michaël.

**Étaient absents** : Mme COSNARD Katia, Mme BLONDEAU Cindy, M. COLLIN Hubert MME GOBIN Liliane donne procuration à Mme COTTEREAU Karen

Mme COSNARD Katia donne procuration à M. PICOULIER Michaël

Mme BLONDEAU Cindy donne procuration à M. HULLIN Jérôme

M. COLLIN Hubert donne procuration à M. ROCHETEAU Emmanuel

**Création station carburant : création d'un budget annexe**

Monsieur le Maire explique que la station carburant doit faire l'objet d'un budget à part.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un budget annexe de type M4 appelé STATION CARBURANT qui sera assujetti à la TVA.

Le budget a été voté également en séance du 4 septembre 2020.

**Vote du budget station carburant**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
art	LIBELLE	BP 2020
601	Achats Carburants	35 000.00 €
6064	Fournitures administratives (badge)	200.00 €
6161	Assurances	630.00 €
627	Services bancaires	800.00 €
6262	Téléphone	100.00 €
6411	Charges de personnel	1 000.00 €
658	Charges diverses tva	5.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 735.00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
art	LIBELLE	BP 2020
1641	Emprunts	
2313	Travaux HT	237 000.00 €
-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>237 000.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
art	LIBELLE	BP 2020
701	Ventes carburants	37 730.00 €
758	Arrondi de TVA	5.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 735.00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
art	LIBELLE	
1312	Subvention REGION	49 200.00 €
1311	Subvention DETR	100 000.00 €
1687	Autres dettes	87 800.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>237 000.00 €</b>

**Durée d'amortissement des travaux et subventions - budget station carburant**

Les travaux et subventions liés à la station carburant devront être amortis.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'amortir sur une durée de 10 ans.

**Décision modificative n°2 budget général**

Suite à la création d'un budget annexe pour la station service il est présenté au conseil municipal les modifications du budget nécessaire pour le paiement des travaux sur la station.

Ainsi il est proposé de modifier comme suit :

Sections et articles	Somme inscrite au budget	Somme à modifier	Somme inscrite après décision modificative
<b>Section d'investissement dépenses</b>			
Compte 2312	276 335.00 €	-237 000.00 €	39 335.00 €
Compte 27638	0.00 €	+ 237 000.00 €	237 000.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal **VALIDE** la décision modificative.

### Création régie de recettes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et obtenu l'accord du trésorier,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer une régie de recettes sur le budget annexe STATION CARBURANT pour l'encaissement des produits suivants :

#### ➤ **Vente de carburants (gazole et sans plomb 95)**

De délivrer des badges pour les entreprises, les personnes morales : une facturation en fin de mois sera mise en place.

- De solliciter l'ouverture d'un compte DFT à la DGFIP (les paiements seront effectués sur le site exclusivement par carte bancaire, les chèques et virements seront admis pour les professionnels bénéficiant d'une facturation fin de mois)
- De donner délégation M. Le Maire ou ses adjoints pour fixer la marge en fonction des livraisons.
- De nommer Mme FROISSARD Virginie, régisseur titulaire

### Listes des dépenses à imputer sur le compte 6232 fêtes et cérémonies

Explications aux membres du conseil municipal que Madame la trésorière à inviter toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal, après l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, pot d'accueil, spectacles enfants)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, sépultures, fête communale, organisation de la journée des bénévoles, départ en retraite, cérémonie officielle, vin d'honneur, feu d'artifice)
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

**TRANSMET** la présente délibération à la préfecture et au trésorier de la Flèche.

### Décision modificative n°3 budget général

Nécessité d'apporter des modifications budgétaires au chapitre 014 Atténuation de produits pour paiement des attributions de compensation de la CCFP annuelle.

Ainsi il est proposé la modification suivante

Sections et articles	Somme inscrite au budget	Somme à modifier	Somme inscrite après décision modificative
<b><u>Section de fonctionnement dépenses</u></b>			
<i>Chapitre 022 dépenses imprévues</i>	12 070.00 €	- 5 700.00 €	6 370.00 €
<i>Chapitre 014 atténuation de produits</i>	8 130.00 €	+ 5 700.00 €	13 830.00 €
<i>Compte 739211 attributions de compensation</i>	7930.00 €	+ 5 700.00 €	13 630.00€
<i>Compte 7391171 dégrèvement taxe foncière</i>	200.00 €	0.00 €	200.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal **VALIDE** la décision modificative.

### Participation au frais de fonctionnement de l'état civil du Bailleul.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan financier de l'état civil du Bailleul de 2018 et 2019

Il est demandé la somme de 1360.68 € pour 2018 et 1402.39 € pour 2019 pour la commune de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE** les sommes à reverser à la mairie du Bailleul à réception du titre.

Années	Coût unitaire naissance	Coût unitaire décès
2018	83.38 €	120.04 €
2019	86.97 €	111.43 €

### Remboursement de frais engagés par un élu

Monsieur Philippe DESLANDES a réalisé des dépenses pour le compte de la commune.(produit phytosanitaire qui s'impose au certificat obligatoire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, le remboursement de la somme de 181.36 € à Monsieur DESLANDES Philippe. Un mandat lui sera émis prochainement avec la facture d'achat à l'appui.

Les 2 agents sont inscrits à la prochaine formation pour obtenir l'autorisation d'achat et d'application des produits.

### Participation aux frais de fonctionnement du RASED.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la ville de LA FLECHE informant que la commune de La Chapelle d'Aligné était redevable des frais de fonctionnement du RASED (réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté) pour l'année 2019 à hauteur de **215.46 €** soit 189 élèves x 1.14 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **AUTORISE** ce paiement à la Ville de LA FLECHE.

Un mandat sera émis au 65548 du budget principal.

#### Désignation d'un correspondant défense

M. COLLIN Hubert, conseiller municipal accepte la mission

#### Questions diverses

- besoin supplémentaire en personnel sur la restauration en poste atsem : effectif en hausse (besoin personnel classe de GS pour le sport, plonge du matin et après midi au restaurant 1h par jour.les emplois du temps sont revus.

-Contrat de fournitures de carburant - budget annexe station carburant

ROSSI ENERGY, CPO et PETRODIS

Le conseil municipal, valide les 3 propositions et autorise M. le Maire à passer commande avec l'un d'entre eux en fonction des conditions de livraison et du tarif donné lors des besoins.

-Instauration d'une taxe pour dépôts sauvage : 70 €

-Enquête publique PLUI : 2 permanences du commissaire enquêteur, mercredi 09/09 de 14h à 17h et le vendredi 2 octobre de 9h à 12h

-Comice 2021 : en partenariat avec Crosnières, le conseil municipal devra s'impliquer dans l'organisation et participer aux prochaines réunions.

-Avis sur transfert licences IV : accord pour le transfert en Mayenne.

-Visite de la commune le 12/09 : rdv 10h un programme sera défini. Absent Magali, Guy, Joel et Hubert. Repas offert aux intervenants.

-Interrogation sur l'ouverture du city stade

-Vidéo projecteur à installer au plafond salle Tribondeau pour faciliter les réunions des associations

-Terrain réserve foncière : redonner le projet sarthe habitat

-Avis sur repas du CCAS : annulation du repas et de l'animation

-Recensement des habitations fissurées : refaire une déclaration de sinistre pour la commune pour 2020.

-Construction des 8 logements sarthe habitat : il est nécessaire de repenser le parking

- subvention fonds de relance du département : signature de la convention (30000 € )

**Date du prochain conseil municipal le vendredi 2 octobre à 20h30**